



Demande d'affiliation aux Conventions Cantonales d'Adhésion (CCA) pour TarMed Conventions avec santésuisse et avec HSK

Affiliation à la Convention Cadre Tarmed (CCT)

Procédure et finance d'adhésion pour entreprises

Nous vous informons de la procédure à suivre afin de vous affilier aux conventions nommées ci-dessus :

1. Nous vous prions de nous retourner le « Formulaire pour adhésion aux conventions tarifaires cantonales (personnes morales) » dûment complété et signé.
2. Pour les médecins responsables de la structure, qui sont membres individuels de MFÄF ou candidats à MFÄF, veuillez également remplir le formulaire d'adhésion à la « convention-cadre TARMED » pour les membres et nous le retourner.
3. Pour médecins responsables de la structure, qui sont non-membres de MFÄF, veuillez également remplir les formulaires d'adhésion à la « convention-cadre TARMED LAMal et LAA pour les non-membres » et nous les retourner.
4. MFÄF se charge de transmettre le formulaire à la FMH.
5. Chaque institution de santé possédant une autorisation d'exploitation doit obtenir un numéro RCC distinct ; ce numéro RCC est utilisable par plusieurs médecins au sein de l'institution (numéro de contrôle / N° C).
6. Pour chaque médecin fournissant des prestations médicales dans la structure, les frais suivants sont facturés, pour l'affiliation d'institutions de santé aux différentes conventions :

Adhésion convention santésuisse :	CHF	860.-
Adhésion convention HSK :	CHF	860.-

Ces taxes sont à payer par la structure uniquement pour les non-membres de MFÄF et les candidats à MFÄF. Les taxes pour les médecins de la structure membres de MFÄF sont comprises dans leurs cotisations et ne donnent pas lieu à facturation à la structure.

Une facture vous parviendra dès l'obtention des formulaires de demandes d'adhésion aux conventions cantonales d'adhésion pour TarMed.



Médecins Fribourg
ÄrztInnen Freiburg

7. Dès réception de votre versement et de la confirmation par la FMH que les médecins responsables sont affiliés, en tant que membre individuel, à la Convention Cadre Tarmed, nous vous enverrons l'attestation d'affiliation que vous devrez envoyer à SASIS SA.
8. **Cette attestation sera valable pour l'année 2023.**
9. Le secrétariat répond volontiers à vos questions, notamment en ce qui concerne la nouvelle possibilité offerte à tous les adhérents à ces conventions de fournir à MFÄF leurs données de facturation anonymisées contre rémunération (jusqu'à CHF 1 000.- par année par médecin fournissant des prestations médicales dans la structure).